



Association des comptables généraux accrédités du Canada



Objectif 2000 —
Un guide pour
les organismes
sans but lucratif

Canada



Industrie
Canada

Industry
Canada

Table des matières

Introduction	3
Le bogue de l'an 2000	5
Le défi de l'an 2000 pour les organismes	5
Le mythe de la date unique	6
Aucun remède miracle	7
Problèmes particuliers aux organismes sans but lucratif	9
Systèmes spécialisés	9
Financement par les municipalités	11
Réduction du financement	12
Risques pour le conseil d'administration	13
Églises et organismes de soutien communautaire	14
Élaboration du plan de préparation à l'an 2000	16
Budget	16
Appui des échelons supérieurs	18
Gestion et dotation	18
Assurances	19
Priorités	19
Échéancier	20
Mesures à prendre	20
Planification nécessaire à la continuité des activités	27
Gestion du risque	27
Planification d'urgence	28
Conclusion	31
Annexe A Aperçu des organismes sans but lucratif au Canada	33
Annexe B Ressources au sujet de l'an 2000 dans Internet	37
Pour de plus amples renseignements	39



AVIS AUX LECTEURS

La publication de ce guide pratique de l'an 2000, préparé à l'intention des organismes sans but lucratif, a été rendue possible grâce à un partenariat entre l'Association des comptables généraux accrédités du Canada (CGA-Canada) et Industrie Canada. Nous espérons que cet outil vous aidera à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action visant à résoudre les problèmes que présente l'arrivée de l'an 2000.

Pour obtenir une évaluation de votre matériel informatique, de vos logiciels et de vos systèmes d'opération, communiquez avec le service de dépannage « L'an 2000 – Première étape » au 1 888 807-7777 ou visitez le site Web du programme Étudiants bien branchés (<http://www.scp-ebb.com>) qui vous donnera des renseignements supplémentaires sur le programme L'an 2000 – Première étape.

Pour obtenir des renseignements sur les autres programmes et initiatives du gouvernement se rapportant à l'an 2000, composez le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232) (Téléscripteur/ATME 1 800 465-7735) ou visitez le site Internet du Secrétariat du Groupe de travail de l'an 2000 (<http://strategis.ic.gc.ca/sos2000>).

La version électronique du présent guide figure également sur le site Web de CGA-Canada (<http://www.cga-canada.org>).

Introduction

Les organismes sans but lucratif (OSBL) servent brillamment le Canada depuis longtemps. On a souvent fait appel à eux pour servir une population de taille modeste vivant dans un pays qui s'étend sur 5 000 km d'un océan à l'autre.

À la différence des sociétés privées, qui ont pour objectif de faire un profit et d'accumuler des bénéfices non répartis pour leurs actionnaires, les organismes sans but lucratif ont pour mandat de servir le public, en fournissant des services éducatifs sociaux, des soins de santé ou autres. (Voir à l'**annexe A** une brève description du secteur des organismes sans but lucratif au Canada.)

Étant donné le rôle capital que les OSBL jouent dans la structure sociale et économique du Canada, il est important qu'ils soient prêts à affronter le bogue de l'an 2000.

Malgré cela, le secteur des OSBL contribue de façon non négligeable au produit intérieur brut du Canada. Un rapport publié en 1998 par la Table ronde du secteur bénévole – qui représente le secteur du bénévolat et de la bienfaisance au Canada et est sous la présidence de M. Ed Broadbent – a révélé que le secteur des OSBL comprend plus de 1,3 million d'emplois et génère des recettes annuelles de 90 milliards de dollars. Selon le rapport, cette activité économique est comparable à l'économie de la Colombie-Britannique tout entière.

Étant donné le rôle capital que les OSBL jouent dans la structure sociale et économique du Canada, il est essentiel qu'ils soient prêts à affronter le bogue de l'an 2000, communément appelé le bogue.

Après avoir lu ce guide, la plupart des OSBL se rendront compte que le bogue de l'an 2000 pourrait leur causer de sérieux problèmes. Les ressources limitées de beaucoup d'OSBL, en particulier ceux qui fournissent des



services pour lesquels il existe une demande croissante, représentent un défi de taille pour la planification de l'an 2000.

Ce guide peut aider les OSBL à se protéger contre le bogue de l'an 2000. Pour avoir plus de renseignements, on consultera à l'**annexe B** une liste de sites Internet qui offrent des conseils et donnent les plus récentes nouvelles. Ces sites, à leur tour, contiennent des liens vers des milliers d'autres sites excellents où l'on peut trouver des réponses aux préoccupations que soulève l'arrivée de l'an 2000.

Le bogue de l'an 2000

La plupart des gens sont maintenant conscients de l'existence du bogue de l'an 2000, de son origine et de ses conséquences pour les systèmes informatiques.

Toutefois, les sondages indiquent qu'une grande partie de la population mondiale n'a pas encore saisi que le bogue aura des répercussions allant au-delà de l'informatique. Beaucoup ne se rendent pas compte que les problèmes qu'il peut engendrer sur les plan commercial, économique et social pourraient surpasser les problèmes techniques.

LE DÉFI DE L'AN 2000 POUR LES ORGANISMES

La portée du bogue de l'an 2000 va bien au-delà de nos propres ordinateurs personnels.

Quand les gens pensent au bogue, ils pensent avant tout à leur ordinateur. Pour ceux qui se servent peu d'un ordinateur, le problème que soulève l'arrivée de l'an 2000 peut paraître insignifiant. Pourtant, la portée du bogue va bien au-delà. En fait, le monde entier est interconnecté par des centaines de millions d'ordinateurs et des milliards de circuits intégrés, allant des téléphones aux avions. Tous ces systèmes peuvent être touchés par le bogue et occasionner des pannes qui auront des répercussions sur notre vie quotidienne.

Par conséquent, les OSBL doivent, comme les entreprises privées, considérer non seulement les répercussions du bogue sur leurs systèmes informatiques, mais aussi sur *tout leur fonctionnement*. Si les liens qui permettent à votre organisme de fonctionner – notamment les fournisseurs, les services, les systèmes ou les sources de financement – sont menacés, votre organisme peut l'être également. Un réseau téléphonique qui tombe en panne ou une diminution de 20 p. 100 des dons, par exemple, pourrait être aussi



catastrophique qu'un problème informatique et empêcher votre organisme de fournir ses services habituels. Et inversement, votre degré de préparation à l'an 2000 peut se répercuter sur d'autres organismes.

Le problème est encore amplifié par la mondialisation de l'économie et du commerce. Si elle est bénéfique pour l'économie, cette mondialisation a son revers : un pays touché par le bogue peut nuire à ses partenaires commerciaux, même ceux qui sont bien préparés à l'arrivée de l'an 2000. Par exemple, si un organisme canadien dépend d'un fournisseur essentiel situé à l'autre bout du monde, et que celui-ci ne se prépare pas à l'an 2000, l'organisme canadien risque de voir ses activités sérieusement compromises dans les jours et les mois qui suivront le 31 décembre 1999.

LE MYTHE DE LA DATE UNIQUE

Dès qu'un ordinateur n'interprète pas correctement le code de date « 00 », les ennuis commencent.

La plupart des gens pensent à tort que c'est seulement le passage du 31 décembre 1999 au 1^{er} janvier 2000 qui posera un problème. En fait, dès qu'un ordinateur n'interprète pas correctement le code de date « 00 », les ennuis commencent. Cela arrive déjà de plus en plus souvent, dès qu'un système rencontre une date de l'an 2000. Imaginez, par exemple, les problèmes d'un OSBL si son système de traitement des dons n'accepte pas les cartes de crédit arrivant à échéance en l'an 2000. Les grandes entreprises, comme les banques et les constructeurs d'automobiles, se heurtent à ces problèmes depuis déjà 5, 10 et même 25 ans.

L'autre erreur, c'est de croire que si tout se passe bien le 1^{er} janvier 2000, on peut cesser de s'en faire. En fait, cela peut prendre des mois avant que l'effet de chaîne atteigne certains organismes.

Examinons le cas hypothétique d'un OSBL qui commande des t-shirts chez un fabricant de vêtements d'Extrême-Orient, pour une campagne de financement qui

doit avoir lieu en avril 2000. Supposons que le passage à l'an 2000 cause des délais de livraison et que le fabricant reçoive le coton brut de son fournisseur régional avec quatre semaines de retard. Ensuite, des pannes de courant et des problèmes au sein des services publics, liés au bogue, pourraient ralentir les activités de l'usine qui fabrique le tissu et ajouter six semaines à la production. Pendant ce temps, le fabricant pourrait avoir des problèmes de liquidités si l'un des ses principaux clients, situé dans un autre pays, a lui aussi des problèmes de liquidités imputables à l'an 2000 et ne peut pas régler sa facture. Cela pourrait se traduire par un mois de délai supplémentaire.

Supposons alors que, quand les t-shirts arrivent enfin en Amérique du Nord, ils sont stockés dans un entrepôt dont le système d'inventaire n'est pas encore conforme à l'an 2000. L'envoi pourrait être temporairement « perdu » pendant 30 jours, et les t-shirts arriveraient trop tard pour la campagne de financement. L'OSBL devra peut-être se procurer à la dernière minute des t-shirts coûtant deux fois plus cher, ce qui réduira les recettes de la campagne. Il est donc possible qu'une réaction en chaîne produise de sérieux problèmes, qui ne se manifesteront pas avant le milieu de l'an prochain.

La morale de l'histoire, c'est que les OSBL ne devraient pas attendre jusqu'à la dernière minute pour se préparer à l'an 2000. Il risque d'y avoir des problèmes dès maintenant, et tout au long de l'an 2000. Il faut donc planifier en conséquence.

AUCUN REMÈDE MIRACLE

Les OSBL doivent savoir qu'il n'existe aucun remède miracle contre le bogue de l'an 2000. En effet, comment pourrait-il y avoir une panacée pour les ordinateurs de toutes tailles,



les divers systèmes d'exploitation, toutes les applications et la multitude de circuits intégrés?

Au lieu d'attendre en vain le remède miracle, les dirigeants d'OSBL doivent se pencher sans tarder sur l'état de préparation de leur organisme. L'échéance approche, et il y a donc beaucoup à faire en peu de temps. Les OSBL ne devraient pas gaspiller leur énergie à enfoncer des portes ouvertes. Pour certains, il pourrait être utile de former des groupes. Par exemple, les OSBL pourraient s'associer à la collectivité, à un secteur particulier, à une association professionnelle ou à d'autres partenaires afin d'échanger des informations, émettre des communiqués ou même partager les ressources humaines.

Problèmes particuliers aux organismes sans but lucratif

Bien que certains aspects du bogue de l'an 2000 touchent aussi bien le secteur privé que les OSBL, ces derniers devront aussi affronter des problèmes particuliers.

SYSTÈMES SPÉCIALISÉS

Il y a environ 10 ans, quand les ordinateurs personnels ont commencé à se répandre, de nombreux organismes, en particulier les OSBL, ont vu que cela leur permettrait de faire plus de travail à moindre coût.

L'ennui, toutefois, c'est que les logiciels de série convenaient rarement aux besoins des OSBL. Ces logiciels étaient adaptés presque exclusivement aux besoins des grandes entreprises du secteur privé, qui avaient d'importantes ressources humaines et financières.

Les programmes dont les OSBL avaient besoin (p. ex., listes de membres et de donateurs, ou bases de données pour la publicité directe) n'existaient pas ou, s'ils existaient, n'avaient pas la souplesse requise pour s'adapter aux différents organismes. À la longue, on s'est rendu compte que l'on pouvait obtenir – grâce à de nombreuses heures de programmation bénévole – des applications personnalisées qui répondaient aux besoins particuliers.

Des centaines de programmes ont ainsi été créés au moyen de logiciels de base de données comme dBase. Étant donné que ces programmes fonctionnent encore de façon satisfaisante, de nombreux OSBL ne se sont jamais souciés de les faire mettre à jour, et ils ne sont donc pas conformes à l'an 2000.

La mise à jour peut présenter des difficultés de taille. Par exemple, bien qu'on puisse passer de dBase III, qui



n'est pas conforme à l'an 2000, à dBase V, qui l'est, le code personnalisé incorporé dans le programme ne peut pas être mis à jour facilement. Il faut le récrire au complet. Or, trouver un programmeur chevronné pourrait être pratiquement impossible à l'heure actuelle. Il est peu probable qu'un programmeur professionnel ait le temps de faire le travail requis avant la fin de 1999.

Pire encore, il est possible qu'on ne puisse pas faire récrire le code sans la permission du programmeur original (qui peut avoir disparu depuis longtemps). De toute façon, il est sans doute trop tard pour finir la mise à jour à temps si rien n'a été encore fait.

La mise à jour des systèmes peut coûter très cher. Un OSBL d'Ottawa a récemment reçu un devis de 45 000 \$ pour la modification de sa base de données. Ayant décidé que la solution proposée ne conviendrait qu'à un organisme beaucoup plus important, il a choisi d'acheter un logiciel moins coûteux. La compatibilité lui a tout de même coûté 10 000 \$, somme qui n'avait pas été prévue au budget.

Il y a une autre solution. On peut maintenant acheter des logiciels de série conformes à l'an 2000, à prix très raisonnable. L'an 2000 est donc une bonne occasion, pour les organismes, de se procurer un système haut de gamme, offrant de nombreuses fonctions qui n'étaient pas présentes dans les anciens programmes.

Plan d'action

Vérifiez immédiatement vos logiciels. Si vous vous rendez compte que votre système actuel ne fonctionnera pas au-delà du 31 décembre 1999, commencez tout de suite à chercher d'autres options. Même l'installation d'un logiciel de série prend du temps. N'attendez donc pas, car il risque d'y avoir une pénurie de matériel informatique et de logiciels après le 1^{er} janvier 2000, et il vous faudra alors attendre assez longtemps pour obtenir ce dont vous avez besoin.

FINANCEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS

De nombreux OSBL obtiennent leur financement de l'administration municipale plutôt que de dons et de campagnes de financement. Les bibliothèques, par exemple, relèvent de la municipalité et reçoivent des caisses de la ville ou du canton un chèque dépendant des rentrées fiscales.

Personne n'est à l'abri des incidences possibles du bogue de l'an 2000.

À moins qu'aucune des entreprises de la localité ne soit touchée par le bogue, il est probable que les recettes municipales diminueront, ce qui pourrait amener une baisse des ressources allouées aux bibliothèques et aux autres organismes relevant de la municipalité.

Personne n'est à l'abri des incidences possibles du bogue de l'an 2000.

Plan d'action

Ne tenez pas pour acquis que votre administration locale se prépare comme il convient à l'arrivée de l'an 2000. Des sondages de plus en plus nombreux révèlent que certains organismes publics accusent du retard dans leurs mesures correctives. Même ceux qui se sont attaqués au problème concentrent leurs efforts sur leurs systèmes internes plutôt que sur les entreprises locales, où il y a le plus de risque pour les OSBL.

Par conséquent, prenez l'initiative et faites savoir aux entreprises locales qu'il est dangereux d'attendre que le bogue ait frappé pour réagir. Dites-leur que l'inaction peut menacer l'avenir de leur entreprise. La première étape consiste à se renseigner sur ce qu'il faut faire. Dans certains cas, des ressources sont disponibles, notamment des fonds gouvernementaux.

Avant tout, n'acceptez de *personne* la simple assurance que tout ira bien. Mieux vaut être prêt, même s'il ne s'agit que d'une fausse alarme, que de ne rien faire et de devoir ensuite faire face à une catastrophe.



RÉDUCTION DU FINANCEMENT

Beaucoup d'experts prédisent un grand nombre de faillites – jusqu'à 10 p. 100 des entreprises – attribuables à un manque de préparation non seulement de l'entreprise ou de ses fournisseurs, mais aussi de ses clients. Pourtant, quand on demande aux propriétaires de petites et moyennes entreprises s'ils ont parlé de l'an 2000 à leurs clients, la réponse est presque toujours non.

Beaucoup d'experts prédisent un grand nombre de faillites.

Pourquoi? Peut-être y a-t-il une certaine gêne à soulever la question. Peut-être le propriétaire de l'entreprise pense-t-il qu'il n'a pas de prise sur les clients, alors qu'il en a sur les fournisseurs qui peuvent souvent être remplacés. Quelle qu'en soit la raison, passer sous silence l'état de préparation des clients risque d'accentuer le problème plutôt que de le faire disparaître.

Les OSBL qui dépendent de sources de financement comme les dons sont dans la même situation. Si leurs partenaires commerciaux ont des difficultés financières, la première chose qu'ils réduiront sera les coûts discrétionnaires, notamment les dons. Par conséquent, c'est bien normal de prendre des mesures proactives pour limiter la réduction des dons.

C'est ce que les dirigeants de l'Association olympique canadienne (AOC) ont fait. Environ 20 des 27 principaux partenaires commerciaux de l'AOC sont aussi des commanditaires qui fournissent à peu près 70 p. 100 du financement annuel. Selon Lisa Beatty, chef d'équipe des services généraux de l'AOC à Toronto, l'AOC a écrit vers la fin de 1998 à ses principaux commanditaires et partenaires commerciaux, leur demandant s'ils avaient pris les mesures appropriées pour être conformes à l'an 2000 avant la fin de 1999.

Plan d'action

Communiquez avec vos donateurs en les considérant comme des partenaires. Dites-leur ce que vous faites contre le problème du bogue. Demandez-leur ce qu'ils font et si certains aspects de leur plan sont applicables à votre organisme. S'ils sont en train de se préparer à l'an 2000, ils seront heureux de voir que vous aussi êtes conscient du problème et que vous avez votre propre plan d'action. S'ils n'ont pas encore pris conscience du problème, le fait que votre organisme ait alerté leurs dirigeants resserrera probablement votre relation avec eux.

RISQUES POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Beaucoup d'OSBL ont un conseil d'administration bénévole, composé de gens dévoués, prêts à donner du temps et des conseils. Comme leurs homologues des sociétés à but lucratif, ils s'exposent à certains risques juridiques liés aux incidences de l'an 2000. Par exemple, si l'organisme ne peut pas verser le salaire des employés ou payer les indemnités de fin d'emploi à cause de son manque de préparation à l'an 2000, les administrateurs pourraient être tenus de payer.

Plan d'action

Si vous siégez au conseil d'administration d'un OSBL, vous pouvez vous protéger en dressant un plan de préparation à l'an 2000 et en le mettant en œuvre. Il n'est pas nécessaire de prévoir tout ce qui risque de se produire et de tout corriger à l'avance. Vous devez cependant pouvoir montrer, au besoin, que vous étiez conscient du problème et au courant des progrès de l'organisme. Il est important d'avoir des documents montrant que lorsque le conseil a approuvé une ligne de conduite face à l'an 2000, il a pris les meilleures décisions possibles compte tenu de l'information à sa disposition.

ÉGLISES ET ORGANISMES DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

Bien que personne ne puisse être sûr de ce qui va se passer, beaucoup d'églises et d'organismes communautaires s'inquiètent du manque de planification d'urgence dans leur municipalité. De nombreuses administrations locales ne veulent pas admettre que leurs systèmes ne sont pas prêts au passage à l'an 2000. Certaines ne s'occupent que de leur propre fonctionnement, sans tenir compte des effets préjudiciables que la faillite d'entreprises locales pourrait avoir sur leurs recettes. D'autres se fient aux affirmations des grandes sociétés de services publics, des grandes entreprises et des échelons supérieurs du gouvernement voulant que le passage à l'an 2000 sera un « non-événement », du moins en Amérique du Nord.

Pour attirer l'attention du public sur la planification d'urgence, des églises et des organismes communautaires ont entamé des discussions sur les risques pour la collectivité et sur les mesures à prendre en cas de panne des services publics. Ils participent aussi à l'élaboration de plans d'urgence.

Plan d'action

Si vous décidez d'encourager votre collectivité à passer à l'action, appuyez-vous sur une solide base d'information. Rappelez-vous que les conditions et les priorités varient selon l'emplacement géographique et les caractéristiques démographiques. Ainsi, une ville ayant une forte proportion de personnes âgées devra accorder la priorité aux services de santé et aux transports. Ailleurs, on pourrait mettre la priorité sur l'alimentation en électricité et les services publics. Dans les communautés isolées, l'approvisionnement en aliments frais pourrait être l'élément essentiel.

PRÉPARATION À L'ARRIVÉE DE L'AN 2000 : LISTE DE CONTRÔLE

✓	Évaluation de la vulnérabilité	Oui	Non
1.	Certaines activités importantes de votre organisme reposent-elles sur l'utilisation d'ordinateurs? <i>Il peut s'agir d'activités internes ou d'activités effectuées par des services externes, comprenant notamment le système comptable, le contrôle des stocks, le système de collecte de fonds, la base de données des membres et des clients, les télécommunications, les transports, la sécurité.</i>		
2.	Des applications informatiques importantes, internes ou externes, tournent-elles sur des ordinateurs centraux ou sur des mini-ordinateurs?		
3.	Des applications informatiques importantes, internes ou externes, tournent-elles sur des ordinateurs personnels (OP)?		
4.	Votre organisme a-t-il des applications personnalisées pour OP?		
5.	Votre organisme a-t-il confirmé auprès du vendeur l'état de conformité à l'an 2000 de ses logiciels?		
6.	Votre organisme dépend-il d'un fournisseur unique pour certains éléments essentiels du stock?		
7.	Votre organisme obtient-il un pourcentage important de son stock de certains fournisseurs?		
8.	Votre organisme obtient-il un pourcentage important de ses recettes de certains bailleurs de fonds, clients ou bienfaiteurs?		
9.	Votre organisme s'est-il mis en rapport avec ses fournisseurs, vendeurs, bailleurs de fonds, clients ou bienfaiteurs pour déterminer leur état de préparation à l'an 2000?		
10.	Votre organisme suit-il de près l'état de préparation à l'an 2000 de ses fournisseurs, vendeurs et bailleurs de fonds?		
11.	Au cas où le passage à l'an 2000 causerait une défaillance au niveau de ses fournisseurs ou de ses moyens de fonctionnement, votre organisme a-t-il mis en place des solutions de rechange?		



L'élaboration du plan de préparation à l'an 2000

C'est bien facile de parler de la préparation à l'an 2000, mais c'est tout autre chose d'élaborer un plan et de le mettre en œuvre.

Les incidences possibles du bogue vont bien plus loin qu'une série de pépins informatiques; une simple modification du matériel et des logiciels ne suffira donc pas. Il faut s'occuper de tous les aspects du problème, des aspects commerciaux et économiques aux aspects sociaux, et ce, d'une façon méthodique et organisée. Cela exige un plan d'action officiel, qui peut être testé.

BUDGET

Dans un projet de cette importance, on peut aisément sous-estimer les coûts.

Dans le cadre du plan de préparation à l'an 2000, il faut avant tout tenir compte du financement. Comment l'OSBL payera-t-il pour la vérification de la conformité à l'an 2000 et, le cas échéant, pour les mesures correctives?

Malheureusement, il sera peut-être impossible de déterminer le coût avant d'avoir fait les tests et décidé s'il convient de modifier les systèmes, de les remplacer, ou d'adopter une autre solution.

Dans un projet de cette importance, on peut aisément sous-estimer les coûts. Capers Jones, président du conseil de Software Productivity Research, cabinet britannique spécialisé en recherches logicielles, a déclaré récemment dans *Computerworld* qu'au cours de ses 20 ans de carrière, il avait remarqué qu'environ 70 p. 100 des entreprises faisaient des projections de coûts « très optimistes » et qu'un quart étaient à plus ou moins 10 p. 100 du coût réel, tandis que seulement 5 p. 100 étaient prudentes et prévoiaient des dépenses 10 p. 100 plus élevées que les dépenses réelles.

Un autre problème, c'est que le coût de la préparation à l'an 2000 pourrait augmenter à mesure qu'approche l'échéance et que la demande en ressources et en spécialistes s'élève.

Il est parfois possible de faire des économies. Par exemple, on peut acheter, pour moins de 100 \$, des cartes à circuit imprimé grâce auxquelles même de vieux ordinateurs comme les 286 deviennent conformes à l'an 2000. Tel qu'on le mentionne au début de ce guide, à la section « Avis aux lecteurs », des étudiants des niveaux collégial et universitaire peuvent faire une évaluation de votre matériel informatique, de vos logiciels et de vos systèmes d'exploitation, dans le cadre du volet « L'an 2000 – Première étape » du programme Étudiants bien branchés d'Industrie Canada.

PRÉPARATION À L'AN 2000 : LISTE DE CONTRÔLE			
✓	Budget et ressources	Oui	Non
1.	Votre organisme a-t-il établi un budget de préparation à l'an 2000?		
2.	Votre organisme a-t-il les ressources financières suffisantes pour effectuer les tests de conformité à l'an 2000 et, le cas échéant, adopter les correctifs qui s'imposent?		
3.	Votre organisme a-t-il (à l'interne ou à l'externe) les connaissances techniques et les ressources humaines (gestion et technologie) qui sont nécessaires pour devenir conforme à l'an 2000 avant le 31 décembre 1999?		
4.	Votre organisme a-t-il établi un plan d'action afin de se procurer les ressources supplémentaires nécessaires pour mener à bien le projet?		



APPUI DES ÉCHELONS SUPÉRIEURS

L'échéance de l'an 2000 est inexorable. Ce n'est pas un projet à mettre sur une longue liste de choses « à faire un de ces jours ». Pour assurer la bonne marche de la préparation à l'an 2000, il est important que la direction (notamment le directeur général et le conseil d'administration, selon la structure de l'organisme) appuie le projet.

La haute direction doit comprendre qu'il y a des risques énormes, tant pour le groupe que pour chacun des administrateurs, si la préparation à l'an 2000 n'est pas effectuée de façon efficace et complète. Si les dirigeants de votre organisme n'insistent pas sur la question, les employés et les bénévoles ne la prendront probablement pas au sérieux.

GESTION ET DOTATION

La question de l'an 2000 est suffisamment grave pour que la direction s'y arrête attentivement.

La question de l'an 2000 est suffisamment grave pour que la direction s'y arrête attentivement. Il faut nommer un responsable du projet, qui relève directement du directeur général ou du conseil. L'idéal serait que le responsable se consacre uniquement à la gestion du projet jusqu'à ce que l'organisme soit conforme à l'an 2000. Si l'on se contente d'ajouter cette tâche à un poste déjà très chargé, il est probable que l'organisme ne sera pas prêt à temps. Le bon fonctionnement de l'organisme est trop important pour courir un tel risque.

Confier la tâche à une seule personne ne veut pas dire qu'elle travaillera sans aide. Comme le bogue pourrait toucher le fonctionnement entier de l'organisme, il faut que des représentants de tous les secteurs participent. Chacun d'entre eux aura une perspective différente de la question. Par exemple, le personnel technique ne se rendra peut-être pas compte de l'incidence du bogue sur la collecte de fonds, mais connaîtra les options pour corriger les systèmes informatiques.

Lorsque tout le monde participe, non seulement la charge de travail de chacun est réduite, mais certains contretemps peuvent être évités.

ASSURANCES

Vu les incidences juridiques possibles du bogue, les organismes des secteurs privé et sans but lucratif doivent évaluer les risques et obtenir une assurance offrant la protection appropriée. Il faut examiner attentivement les polices d'assurance en vigueur et déterminer dans quelle mesure l'organisme, ses employés et ses administrateurs sont couverts en ce qui a trait au problème de l'an 2000. La plupart des polices d'assurance ne couvrent pas les incidences de l'an 2000, et c'est donc l'occasion de les mettre à jour. Mieux vaut être prêt.

PRIORITÉS

Les organismes n'auront peut-être pas le temps de tout corriger avant la fin de l'année. Ils doivent donc corriger le plus important en premier. Il est essentiel de consigner le plan de préparation à l'an 2000 par écrit, afin que tout le monde dans l'organisme comprenne ce qu'il faut corriger et quelles sont les priorités.

L'établissement de priorités est important, même pour les organismes qui ont déjà commencé les tests. À Calgary, les dirigeants de l'Association canadienne des éleveurs de bovins, qui ont commencé la planification pour l'an 2000 vers le milieu de 1998, se sont bien assurés que tout système ayant des interdépendances avec d'autres systèmes aurait la priorité dans le cadre des tests de conformité à l'an 2000.

Vers le milieu de 1999, les dirigeants de l'association prévoient que 20 p. 100 des systèmes ne seraient pas prêts à temps pour le 31 décembre 1999. Selon Gina Grosenick, chef de bureau, il s'agit toutefois de « systèmes indépendants qui effectuent une tâche bien précise » et dont la défaillance

n'aura pas de répercussions sur les activités de l'association ou d'effets en cascade sur les autres systèmes.

ÉCHÉANCIER

Comme il a été mentionné précédemment, beaucoup de gens pensent à tort que le bogue frappera uniquement le 31 décembre 1999 à minuit. En fait, ses effets pourraient se faire sentir sur la planification actuelle, sur celle de l'an 2000 et même *au-delà*.

Votre organisme pourrait, par exemple, décider d'effectuer en premier les tâches qui demandent le plus de temps. Corriger un système informatique peut s'avérer assez simple et n'exiger que quelques semaines; par contre, remplacer une agence de publicité directe ou un fournisseur d'aliments, ou vérifier la conformité à l'an 2000 des principaux donateurs pourrait prendre des mois.

Il faut bien comprendre que, comme le problème est d'envergure mondiale, il ne sera totalement éliminé que quand *tout le monde* sera conforme à l'an 2000. Il se peut donc que le plan d'action doive couvrir une période assez longue, et que l'OSBL en soit encore à corriger les aspects considérés « moins importants » de ses activités durant une bonne partie de l'an 2000.

MESURES À PRENDRE

Il existe une méthode que tout organisme dressant un plan de préparation à l'an 2000, y compris un OSBL, peut suivre pour déterminer les risques et élaborer une stratégie.

Les risques ne sont pas forcément les mêmes pour tous les organismes. Par exemple, les problèmes d'un organisme national de services sociaux dotés de plusieurs systèmes informatiques seront différents de ceux d'un distributeur de films qui importe des films de divers pays. Toutefois, tous doivent examiner leurs processus opérationnels pour déterminer où sont les risques.

C'est aussi, pour beaucoup d'organismes, l'occasion de dresser, ou de mettre à jour la liste de leurs actifs.

Inventaire

Il faut d'abord dresser la liste de tout ce qui pourrait être touché par le bogue dans votre organisme. Commencez par le plus visible, à savoir le matériel informatique et les logiciels. N'oubliez pas les périphériques : imprimantes, modems, routeurs, etc. Comptez même les vieilles machines de réserve. C'est aussi, pour beaucoup d'organismes, l'occasion de dresser ou de mettre à jour la liste de leurs actifs.

Après le matériel informatique, il y a le matériel de bureau : téléphones, systèmes d'alarme, photocopieurs, télécopieurs, et autres articles qui pourraient comporter des circuits intégrés.

Viennent ensuite les services : ascenseurs, chauffage, ventilation, climatisation, système d'électricité de secours, câble, lignes téléphoniques et systèmes de sécurité. Si vous louez le local, la plupart de ces services sont assurés par le propriétaire de l'immeuble. Toutefois, si ce dernier ne fait rien pour les rendre conformes à l'an 2000, vous devez déterminer à quels risques cela vous expose.

Pour la plupart des organismes, le risque principal vient des fournisseurs. Concentrez d'abord votre attention sur vos fournisseurs essentiels et leurs produits, surtout ceux que vous ne pouvez pas facilement remplacer. S'ils ne se préparent pas à l'an 2000 et que leurs systèmes tombent en panne, cela vous causera-t-il des problèmes? Faites aussi attention aux fournisseurs d'outre-mer, qui n'accordent pas autant d'importance à la préparation à l'an 2000 que leurs confrères nord-américains. La défaillance des systèmes de transport intermédiaires pourrait aussi donner lieu à des délais.

Au début de 1999, la Fédération de l'habitation coopérative du Canada, dont le siège social est à Ottawa mais qui a des bureaux à Toronto et à Vancouver, a établi une liste complète de tout ce qui pourrait toucher l'organisme en cas de défaillance due au bogue de l'an 2000.



Eliza Moore, coordonnatrice du projet de l'an 2000, a expliqué que cela comprenait notamment le matériel informatique, les logiciels et le matériel électronique de l'organisme lui-même, ainsi que les fournisseurs, les propriétaires et les coopératives d'habitation qui sont membres de la fédération.

N'oubliez pas non plus ceux qui utilisent vos services, c'est-à-dire vos clients, en quelque sorte. À première vue, vous ne verrez peut-être pas grand risque de ce côté-là, ou vous penserez que vous n'avez pas vraiment d'influence sur eux. Cela vaut tout de même la peine de leur parler pour déterminer ce qu'ils font. Après tout, s'ils ont des problèmes, qui utilisera vos services ou vos produits au début de l'an 2000?

Évaluation

Une fois que vous avez dressé la liste, déterminez quels éléments pourraient poser problème et évaluez le niveau de risque. Il ne faut pas croire que, si un processus ou un système donné n'a pas de fonction de date évidente, il n'y aura pas de problèmes. Pour faire cette analyse, il faut un mélange de connaissances techniques, de communication et de bon sens.

Vous n'aurez que peu de recours si vous n'avez pas de garantie écrite de l'état de conformité à l'an 2000 des produits que vous avez achetés.

Si vous avez accès à Internet, vous pouvez faire des recherches au sujet des fabricants du matériel figurant sur votre liste. La plupart des fabricants indiquent sur leur site Web l'état de conformité à l'an 2000 de leurs produits. Vérifiez auprès des fabricants, et auprès de vos fournisseurs et de vos clients, que tous sont conformes à l'an 2000; ce volet est d'autant plus important qu'il pourrait y avoir des répercussions juridiques. Si vous leur écrivez, consignez leur réponse dans un dossier. Vous ne pouvez pas vous permettre de prendre la parole d'un vendeur, pour ensuite voir votre système tomber en panne le 1^{er} janvier 2000. Vous n'aurez que peu de recours si vous n'avez pas de garantie écrite de l'état de conformité à l'an 2000 des produits que vous avez achetés.

PRÉPARATION À L'AN 2000 : LISTE DE CONTRÔLE

✓	Inventaire des systèmes	Oui	Non
1.	Votre organisme a-t-il dressé l'inventaire de tous les logiciels qui pourraient être touchés?		
2.	Votre organisme a-t-il dressé l'inventaire de tout le matériel informatique qui pourrait être touché?		
3.	Votre organisme a-t-il dressé l'inventaire de tous les périphériques (p. ex., modems, imprimantes) qui pourraient être touchés?		
4.	Votre organisme a-t-il dressé l'inventaire de tout le matériel de télécommunication qui pourrait être touché?		
5.	Votre organisme a-t-il dressé l'inventaire de tout le matériel de bureau autre que le matériel informatique, qui pourrait être touché?		
6.	Votre organisme a-t-il dressé l'inventaire de tous les systèmes de contrôle des processus qui pourraient être touchés?		
7.	Votre organisme a-t-il dressé l'inventaire de tout le matériel de transport qui pourrait être touché?		
8.	Votre organisme a-t-il dressé l'inventaire de tout le matériel servant à la prestation des services qui pourrait être touché?		
9.	Votre organisme a-t-il dressé l'inventaire de tous les services publics (p. ex., chauffage, électricité) qui pourraient être touchés?		
10.	Votre organisme a-t-il dressé l'inventaire de tous les systèmes de sécurité (p. ex., systèmes d'alarme) qui pourraient être touchés?		
11.	Votre organisme a-t-il évalué le risque de défaillance de chacun des éléments figurant sur les inventaires et l'incidence sur la continuité des activités, la prestation des services et le financement?		
12.	Votre organisme a-t-il établi des priorités pour les tests des systèmes vitaux et, le cas échéant, pour leur conversion?		
13.	A-t-on commencé à s'occuper des points les plus urgents?		



Les membres du groupe affecté au projet de l'an 2000 de la Fédération de l'habitation coopérative, par exemple, s'inquiètent sérieusement du peu d'intérêt de certains fournisseurs pour la question de l'an 2000. « Nous en sommes maintenant au point où nous devons décider dans certains cas... s'il faut changer de fournisseurs », a déclaré Eliza Moore, coordonnatrice du projet.

PRÉPARATION À L'AN 2000 : LISTE DE CONTRÔLE			
✓	Relations extérieures	Oui	Non
1.	Votre organisme a-t-il évalué le risque lié à l'an 2000 pouvant venir de ses principaux vendeurs et fournisseurs?		
2.	Votre organisme a-t-il évalué le risque lié à l'an 2000 pouvant venir de ses principaux bailleurs de fonds, clients et bienfaiteurs?		
3.	Votre organisme a-t-il reçu par écrit, de ses principaux vendeurs et fournisseurs, une confirmation de l'état de conformité à l'an 2000?		
4.	Les réponses ont-elles été consignées dans un dossier?		

Mise en œuvre

Établissez ensuite les priorités et élaborer un plan d'action. Vous pouvez soit modifier, soit remplacer les systèmes non conformes à l'an 2000. D'une façon ou d'une autre, cela coûtera de l'argent, mais surtout cela exigera du temps que vous et vos employés devrez rogner sur d'autres activités.

De nombreux OSBL s'apercevront que leurs ressources ne leur permettront pas d'être totalement conformes à l'an 2000 d'ici la fin de l'année. Par exemple, combien de temps faudra-t-il pour convaincre un fournisseur

d'outre-mer du problème et s'assurer qu'il y a remédié? Ce n'est pas facile à dire, c'est pourquoi il faut agir promptement et élaborer des plans d'urgence.

La dotation en personnel, par exemple, risque d'être l'un de vos principaux problèmes. Il est peu probable que vous puissiez vous occuper de la planification et de la préparation à l'an 2000 en plus de vos activités habituelles. Autrement dit, il faudra réallouer les tâches ou engager du personnel supplémentaire. Il n'est pas facile de trouver des techniciens, vu que tant d'entreprises sont elles aussi en train de se préparer à l'an 2000. Ce problème ne disparaîtra pas d'ici peu. En fait, ce qui est encore plus essentiel qu'un technicien, c'est un directeur de projet, c'est-à-dire quelqu'un qui comprenne tous les aspects des activités de l'organisme et des questions associées à l'an 2000.

Modification ou remplacement?

Une fois que l'on sait quels systèmes présentent un risque, il faut décider quel correctif apporter : la modification ou le remplacement. Il y a parfois très peu de marge de manœuvre.

On peut modifier un système non conforme de bien des façons. Par exemple, on peut acheter une mise à niveau des logiciels de série dont on n'a pas la dernière version, ou parfois, pour un ancien programme personnalisé, reprogrammer certaines parties. Dans le cas du matériel, on peut parfois résoudre le problème en insérant une nouvelle carte à circuits. Pour les circuits intégrés, on peut résoudre temporairement le problème en reculant leur horloge de quelques années.

Bien souvent, la meilleure solution, ou la seule, est d'acheter du matériel neuf. Par exemple, si le système de communication ou d'alarme est un « dinosaure » qu'on ne peut pas mettre à niveau, il vaut mieux le remplacer.

Bien souvent, la meilleure solution, ou la seule, est d'acheter du matériel neuf.



Acheter de nouveaux ordinateurs coûte souvent bien moins cher qu'essayer d'améliorer de vieilles machines. En plus, on obtient une meilleure performance et bien des nouvelles fonctions.

Certains OSBL devront peut-être songer à remplacer certains de leurs fournisseurs. Par exemple, si vous n'êtes pas convaincu qu'un des vos fournisseurs essentiels est conforme à l'an 2000 et craignez que la défaillance de ses systèmes ait des répercussions désastreuses sur ses activités et sur les vôtres, vous n'avez pas d'autre choix que de le remplacer.

PRÉPARATION À L'AN 2000 : LISTE DE CONTRÔLE			
✓	Planification	Oui	Non
1.	Votre organisme a-t-il dressé, par écrit, un plan d'action complet et officiel pouvant être testé?		
2.	Le plan a-t-il l'appui de la haute direction?		
3.	Votre organisme a-t-il attribué la responsabilité globale de la conformité à l'an 2000 à une seule personne, qui relève directement de la direction?		
4.	Votre organisme a-t-il confié des responsabilités bien précises aux représentants de chaque secteur dans le cadre des tests de conformité à l'an 2000?		
5.	Tient-on la direction de l'organisme au courant de l'avancement des travaux?		
6.	Votre organisme respecte-t-il les échéances du plan de préparation à l'an 2000?		
7.	Si la date d'achèvement a été repoussée, des ressources supplémentaires seront-elles nécessaires?		

Planification nécessaire à la continuité des activités

Vu le peu de temps qui reste, beaucoup d'OSBL n'auront pas le temps de cerner et de corriger tous les problèmes. Ils doivent donc planifier en conséquence. Pour continuer à fonctionner malgré les pannes, il leur faut mettre en place un plan de continuité – ce qui implique notamment un plan d'urgence. Bien que cette planification accapare les ressources qui auraient pu servir à rendre les systèmes conformes à l'an 2000, elle est essentielle vu que la fin de l'année approche.

La planification nécessaire à la continuité comporte deux volets : déterminer les principaux risques qui menacent l'organisme du fait de défaillances liées à l'an 2000 et décider quoi faire si l'une ou plusieurs de ces situations se produit.

GESTION DU RISQUE

Tout OSBL a certaines activités qui sont essentielles à son fonctionnement, que ce soit revendre des vêtements ou des meubles, fournir de l'information à ses membres, rassembler et distribuer de la nourriture ou faire des campagnes de publicité directe pour recueillir des fonds. Il faut soigneusement évaluer l'incidence à long terme d'une interruption de ces activités.

Bien entendu, les risques varient selon l'organisme. Par exemple, si une banque d'alimentation ne fonctionne pas, même une seule journée, des centaines de personnes en souffriront; par contre, retarder d'un mois l'expédition du bulletin d'information n'est pas si grave.



Il est donc important que chaque organisme examine *toutes* ses fonctions de gestion et décide lesquelles peuvent poser un risque pour la continuité des activités.

PLANIFICATION D'URGENCE

En février et en mars 1999, Statistique Canada a réalisé un sondage portant sur l'état de préparation à l'an 2000. Les résultats définitifs, publiés en juin, révèlent que 13 p. 100 des entreprises comptant de 6 à 50 employés et utilisant des technologies de pointe n'ont encore rien fait pour prévenir le problème.

Selon un autre sondage, mené par Decima Research Inc., publié en mai 1999, 31 p. 100 des entreprises comptant au plus cinq employés et utilisant des technologies variées n'ont encore rien fait. Le plus souvent, les répondants des deux sondages donnaient pour raison qu'ils pensaient soit que le bogue de l'an 2000 ne les concernait pas, soit qu'ils ne seraient pas touchés. Certaines entreprises avaient l'intention de s'occuper de la question plus tard.

En fait, si rien n'est vérifié et corrigé à l'avance, il est fort probable qu'il y aura des défaillances de système. Les entreprises qui ont vérifié l'état de conformité à l'an 2000 de leurs systèmes ont inmanquablement découvert des problèmes techniques auxquels il fallait remédier. Selon un sondage réalisé par Cap Gemini America, cabinet de conseil en technologie de l'information et en gestion, 72 p. 100 des grandes sociétés américaines interrogées avaient subi une défaillance liée à l'an 2000 dès le milieu de 1999.

Il est clair que les organismes de toutes tailles, à but lucratif ou non, doivent être proactifs, et non réactifs, dans leur planification d'urgence. Pour être efficace, la planification proactive – que cela consiste à revenir aux systèmes manuels, à recourir à des services externes ou à éliminer tout simplement un processus – exige du temps, de l'argent et des ressources humaines.

Systemes manuels

De nombreux organismes ont déclaré qu'ils envisageraient revenir aux systèmes manuels en cas de problème. Dans ce cas, cependant, un organisme doit planifier longtemps à l'avance, car l'installation de ces systèmes ne se fait pas du jour au lendemain. Par exemple, si un organisme décide comme mesure d'urgence de revenir au système manuel si son système informatique n'assure plus le suivi des dons, il lui faudra peut-être un mois pour établir le nouveau système et faire des essais.

Certaines activités logistiques entrent en jeu : trouver les personnes qui conviennent, élaborer des formulaires, obtenir l'espace de travail nécessaire, calculer la quantité de documents, etc. N'oublions pas, après tout, que les ordinateurs ont été introduits pour réduire le nombre d'employés, l'espace de travail, le nombre de formulaires, et les mesures de contrôle qui y sont associées.

Services externes

Les OSBL qui n'ont pas les ressources humaines ou financières suffisantes pour corriger un système à temps devraient envisager de confier, à titre temporaire ou permanent, certaines fonctions comme la comptabilité, la paie, la gestion des bases de données et les livraisons, à des services externes. N'ayant plus à se soucier d'effectuer la correction ou le remplacement des systèmes concernés, l'OSBL pourrait alors avoir suffisamment de ressources pour s'occuper des systèmes internes que lui seul peut corriger.

Si l'organisme choisit cette solution, il doit cependant s'assurer que les services externes sont bien conformes à l'an 2000!



Laisser tomber?

**Le plan d'urgence
comporte une
troisième possibilité :
laisser tomber.**

Le plan d'urgence comporte une troisième possibilité : laisser tomber. Vous vous rendez peut-être compte que la non-conformité de certains systèmes ne vous empêche pas de fonctionner. Par exemple, vous pourriez simplement retarder la date du télécopieur pour qu'elle ne passe pas à l'an 2000. L'année inscrite sur vos télécopies ne serait pas la bonne, mais cela n'a peut-être pas d'importance dans le cadre de vos activités, et la machine fonctionnerait. Dans un cabinet d'avocats, par exemple, il serait crucial d'avoir une date correcte sur toutes les télécopies reçues ou envoyées, mais cela n'est pas forcément le cas pour un OSBL. L'organisme disposerait alors de plus de ressources pour s'occuper des projets importants.

PRÉPARATION À L'AN 2000 : LISTE DE CONTRÔLE

<input checked="" type="checkbox"/>	Tests et logistique	Oui	Non
1.	Votre organisme a-t-il élaboré une stratégie pour apporter les correctifs nécessaires?		
2.	Votre organisme a-t-il élaboré des plans d'urgence en cas de défaillance des systèmes essentiels, notamment l'interruption des services?		
3.	Votre organisme a-t-il entrepris la planification de la continuité des activités en cas de problèmes relatifs à l'an 2000?		

Conclusion

Quand il s'agit du bogue de l'an 2000, personne ne peut se permettre d'être trop sûr de soi. Heureusement, l'Amérique du Nord est un leader dans la préparation à l'an 2000, et de nombreux experts pensent que nous éviterons sans doute le plus gros des problèmes. Toutefois, l'optimisme ne doit pas conduire à un sentiment de sécurité injustifié.

Supposons, ainsi que certains experts le prédisent, que les faillites d'entreprise atteignent 5 p. 100 dans certaines régions du monde, mais seulement 2 p. 100 en Amérique du Nord. Cela peut sembler encourageant par rapport au reste du monde, mais les conséquences peuvent tout de même être graves.

Si 2 p. 100 de toutes les entreprises canadiennes font faillite, cela représente la disparition de plus de 40 000 entreprises dans tout le pays.

Selon Statistique Canada, le Canada compte plus de deux millions d'entreprises, si l'on considère à la fois les sociétés ayant du personnel et les entrepreneurs autonomes. Si 2 p. 100 font faillite, cela représente la disparition de plus de 40 000 entreprises dans tout le pays, au moins 2 p. 100 de chômeurs de plus et peut-être 2 p. 100 de familles qui ne peuvent pas régler leurs factures.

En présence d'une crise potentielle comme le passage à l'an 2000, il vaut toujours mieux faire preuve de prudence et être prêt à faire face à des problèmes qui, peut-être, ne se manifesteront pas, plutôt que de tenir pour acquis que tout se passera bien et d'être à la merci du désastre. Quiconque a la responsabilité d'un organisme est dans une meilleure position s'il *sait* que l'organisme peut fonctionner à 60 ou à 70 p. 100 de sa capacité au lieu d'espérer que l'organisme pourra fonctionner à 100 p. 100 et de se tromper.



Tous les OSBL devraient s'assurer qu'ils sont prêts pour l'arrivée de l'an 2000, quel que soit le degré de complexité de leurs activités.

La Société canadienne de l'hémophilie, dont le siège social est à Montréal, est un bon exemple. Bien que ses systèmes informatiques « ne soient pas très complexes », elle a eu la sagesse, vers la fin de 1998, d'engager un expert pour tout faire évaluer afin d'avoir l'assurance qu'elle était conforme à l'an 2000. C'est ce qu'a fait savoir son directeur général, Daniel Lapointe.

Annexe A : Aperçu des organismes sans but lucratif au Canada

La liste ci-dessous présente une description des différents types d'organismes sans but lucratif du Canada, classés selon les 12 catégories internationales formulées par l'Institute for Policy Studies, de l'Université Johns Hopkins, à Baltimore.

Culture et loisirs

Types

- ◆ galeries d'art, musées et autres expressions de la culture nationale, par exemple compagnies de ballet, troupes de théâtre, orchestres symphoniques, chanteurs, écrivains, et poètes;
- ◆ groupes culturels;
- ◆ associations s'occupant d'athlètes des Jeux Olympiques ou des Jeux Olympiques spéciaux, ainsi que de questions d'éthique comme le dopage et la violence dans les sports;
- ◆ organismes représentant des activités de loisirs et de sport pratiquées au Canada, comme la navigation de plaisance, le camping, le motocyclisme et le pilotage.

Exemples

- ◆ Heritage Foundation of Newfoundland and Labrador;
- ◆ Association olympique canadienne;
- ◆ Centre canadien pour l'éthique dans le sport.

Éducation et recherche

Types

- ◆ établissements d'enseignement, comme les écoles primaires et secondaires, les universités agréées et les collèges communautaires;
- ◆ écoles professionnelles et techniques, cégeps, formation continue;
- ◆ organismes ayant pour objectif de mettre des services d'alphabétisation de qualité à la portée de tous les Canadiens;
- ◆ organismes de recherche sur des questions gouvernementales, sociales et économiques.



Exemples

- ◆ Services à l'enfance exceptionnelle;
- ◆ Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques;
- ◆ Le Conference Board du Canada.

Santé

Types

- ◆ hôpitaux relevant de l'administration provinciale et centres de réadaptation équipés pour répondre aux besoins spéciaux des patients;
- ◆ foyers de soins infirmiers ordinaires et foyers fournissant des soins palliatifs aux personnes atteintes de maladies comme le SIDA ou d'un cancer en phase terminale;
- ◆ centres de traitement de la toxicomanie;
- ◆ organismes se consacrant à la recherche et au traitement de maladies comme le SIDA, la maladie d'Alzheimer et le cancer.

Exemples

- ◆ Fondation de la recherche sur la toxicomanie;
- ◆ Société Alzheimer du Canada.

Services sociaux

Types

- ◆ organismes fournissant des services aux membres vulnérables de la société, comme les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées;
- ◆ organismes hébergeant les sans-abri;
- ◆ organismes fournissant des services d'urgence (p. ex., les banques d'alimentation) aux chômeurs et aux personnes nécessiteuses.

Exemples

- ◆ Les Grands Frères du Canada;
- ◆ Le Conseil sur le vieillissement Ottawa-Carleton.

Environnement

Types

- ◆ organismes se consacrant à des projets comme la conservation de la forêt pluviale, le développement de sources d'énergie de substitution et d'énergie renouvelable, et la conservation de la biodiversité et des écosystèmes;

-
- ♦ organismes chargés de la protection de la faune et de la préservation des espèces menacées d'extinction.

Exemples

- ♦ Fédération canadienne de la nature;
- ♦ Fédération canadienne de la faune.

Développement et logement

Types

- ♦ OSBL de développement économique, social et communautaire;
- ♦ organismes offrant aux personnes à faible revenu la possibilité de loger dans des coopératives d'habitation.

Exemples

- ♦ Institut national canadien pour les aveugles;
- ♦ Les Amputés de guerre du Canada;
- ♦ Fédération de l'habitation coopérative du Canada.

Droit, action sociale et politique

Types

- ♦ OSBL se consacrant à la protection et à la promotion des droits de la personne et autres droits.

Exemples

- ♦ Coalition anti-pauvreté de l'Ontario;
- ♦ Coalition canadienne pour le réinvestissement communautaire.

Promotion de la philanthropie et du bénévolat

Types

- ♦ organismes philanthropiques et collecteurs de fonds qui s'occupent de la promotion des activités de bienfaisance et activités connexes.

Exemple

- ♦ Le Centre canadien de philanthropie.

International

Types

- ♦ groupes qui se consacrent à la croissance économique, aux droits de la personne et à la liberté politique dans le Tiers-Monde.

Exemples

- ◆ Société canadienne pour nourrir les enfants;
- ◆ Conseil canadien pour la coopération internationale.

Religion

Types

- ◆ groupes ou organismes religieux qui gèrent des établissements de culte ou offrent des services à la collectivité.

Exemples

- ◆ Congrès juif canadien;
- ◆ Armée du salut;
- ◆ Conseil canadien des femmes musulmanes.

Organismes commerciaux et professionnels, syndicats

Types

- ◆ groupes professionnels et autres groupes unis par une cause commune et ayant pour objectif la promotion, la réglementation et la protection des intérêts commerciaux;
- ◆ organisations syndicales.

Exemples

- ◆ Association du Barreau canadien;
- ◆ Congrès du Travail du Canada.

Autres groupes non classés ailleurs

Types

- ◆ groupes communautaires à intérêt commun qui se consacrent à des causes nationales ou internationales.

Exemple

- ◆ Kiwanis International.

Annexe B : Ressources au sujet de l'an 2000 dans Internet

Internet contient beaucoup d'information sur l'an 2000. La liste ci-dessous présente une brève description de 12 sites recommandés (en ordre alphabétique).

<http://www.cga-canada.org>

Site national de l'Association des comptables généraux accrédités du Canada (CGA-Canada). Il offre d'excellents liens vers de l'information sur l'an 2000, grâce à plusieurs ressources en ligne comme le Centre de ressources de la CGA-Canada, *CGA Magazine* et le Centre d'excellence pour les petites et moyennes entreprises (PME).

<http://www.cga-manitoba.org>

Site provincial des CGA du Manitoba. Il offre un lien en ligne vers une brochure, récemment produite par l'association provinciale, intitulée *Year 2000: A Readiness Workbook for Not-for-Profits*.

<http://www.cnet.com>

Ce site offre des informations d'ordre général sur l'an 2000, notamment les faits les plus récents et les prix d'utilitaires de correction du problème de l'an 2000, ainsi que des liens vers diverses sources des secteurs public et privé.

<http://www.compinfo.co.uk/y2k.htm>

Site bien organisé et riche en documents, offrant une abondante information sur les aspects commerciaux et financiers du problème de l'an 2000.

<http://www.garynorth.com>

L'un des premiers sites traitant du problème de l'an 2000. Il offre de nombreux articles rédigés ces deux dernières années. L'auteur y exprime des opinions bien arrêtées.

<http://www.itya.org>

Site de l'Information Technology Association of America. Bien que ce site présente de l'information d'ordre général, il comporte une section assez importante sur l'an 2000.



<http://strategis.ic.gc.ca/sos2000>

Strategis est un site Internet d'Industrie Canada qui offre de l'information aux petites entreprises. Il comporte une section, intitulée « SOS 2000 », qui offre des renseignements aux consommateurs et qui traite de plusieurs thèmes apparentés, notamment les enjeux techniques, les enjeux de gestion et l'état de préparation à l'an 2000 des secteurs de l'industrie canadienne.

<http://www.utility2000.on.ca>

Site canadien informatif qui fournit des renseignements et des ressources aux petites et moyennes entreprises. Il offre des articles mettant l'accent sur la gravité du problème de l'an 2000 et comporte des liens vers d'autres sites traitant du sujet.

<http://www.wbn.com/y2ktimebomb/index.htm>

Centre d'information présentant les toutes dernières nouvelles sur le bogue de l'an 2000 et offrant notamment des articles, des renseignements sur des sociétés, des commentaires et des analyses.

<http://www.y2kinvestor.com>

Site informatif qui examine les répercussions de l'an 2000 sur les placements des particuliers.

<http://www.year2000.com>

Un site très populaire dont Peter de Jager, qui fut le premier à sonner l'alarme au sujet de l'an 2000, est copropriétaire. Il offre une abondante information, notamment les dernières nouvelles ainsi que des liens vers des articles récents et anciens, tirés de diverses publications internationales.

<http://www.yourdon.com/index.htm>

Excellent site traitant de l'incidence du bogue sur les consommateurs.

Pour de plus amples renseignements

CGA-Colombie-Britannique

1555 West 8th Avenue
Vancouver BC V6J 1T5
Tél. : (604) 732-1211
Télééc. : (604) 732-1252
N° sans frais : 1 800 565-1211

CGA-Alberta

1410-555 4th Avenue S.W.
Calgary AB T2P 3E7
Tél. : (403) 299-1300
Télééc. : (403) 299-1339
N° sans frais : 1 800 661-1078

CGA-Territoires du Nord-Ouest

P.O. Box 128, 3rd Floor
5016 50th Avenue
Yellowknife NT X1A 2N1
Tél. : (867) 873-5620
Télééc. : (867) 873-4469

CGA-Yukon

P.O. Box 5358
Whitehorse YT Y1A 4Z2
Tél. : (867) 668-4461
Télééc. : (867) 667-6790

CGA-Saskatchewan

4-2345 Avenue C North
Saskatoon SK S7L 5Z5
Tél. : (306) 955-4622
Télééc. : (306) 373-9219

CGA-Manitoba

4 Donald Street South
Winnipeg MB R3L 2T7
Tél. : (204) 477-1256
Télééc. : (204) 453-7176
N° sans frais : 1 800 282-8001

CGA-Ontario

240, avenue Eglinton Est
Toronto ON M4P 1K8
Tél. : (416) 322-6520
Télééc. : (416) 322-6481
N° sans frais : 1 800 668-1454

Ordre des comptables généraux licenciés du Québec

Bureau 450
445, boul. Saint-Laurent
Montréal QC H2Y 2Y7
Tél. : (514) 861-1823
Télééc. : (514) 861-7661

CGA-Nouveau-Brunswick

Édifice Commerce
C.P. 1395
24-236, rue St. George
Moncton NB E1C 1W1
Tél. : (506) 857-0939
Télééc. : (506) 855-0887
N° sans frais : 1 877 462-4262

CGA-Nouvelle-Écosse

Suite 416
5251 Duke Street
Halifax NS B3J 1P3
Tél. : (902) 425-4923
Télééc. : (902) 425-4983

CGA-Île-du-Prince-Édouard

P.O. Box 812
Charlottetown PE C1A 7L9
Tél. : (902) 368-7237
Télééc. : (902) 368-3627

CGA-Terre-Neuve

Suite 103, AGRA Building
133 Crosbie Road
St. John's NF A1B 1H3
Tél. : (709) 579-1863
Télééc. : (709) 579-0838
N° sans frais : 1 800 563-2426

Bureau de la région des Antilles

c/o Systems - CGA
P.O. Box 16B
Letchworth Office Complex
The Garrison
St. Michael, Barbade
Antilles
Tél. : (246) 429-5201
Télééc. : (246) 429-4379

CGA-Bermudes

c/o Bermuda College
South Shore Road
P.O. Box PG 297
Paget PG BX, Bermudes
Tél. : (441) 236-9000
Télééc. : (441) 239-4011

CGA-Bahamas

P.O. Box SS 5047
Nassau, Bahamas
Tél. : (242) 393-0224
Télééc. : (242) 393-7570

Bureau de la région de l'Asie-Pacifique

Room 1008, Lippo Centre
Tower 2, 89 Queensway
Hong Kong
Tél. : 011 852 2858-1712
Télééc. : 011 852 2559-4536





**Association des comptables
généraux accrédités du Canada**
700 – 1188 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6E 4A2
Téléphone : (604) 669-3555
Télécopieur : (604) 689-5845
N° sans frais : 1 800 663-1529
Site Web : <http://www.cga-canada.org>



Canada

Secrétariat du Groupe de travail de l'an 2000
Industrie Canada
Tour Nord, 18^e étage
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 0C8
Site Web : <http://strategis.ic.gc.ca/sos2000>
ou composer le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232)